

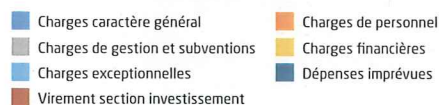
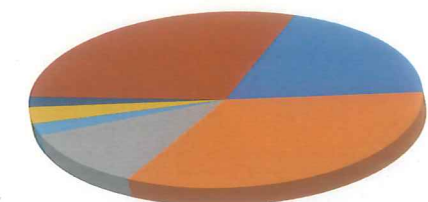


BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2017 de la commune était à l'ordre du jour du conseil municipal du 3 avril 2017
Il s'équilibre à 2 402 103 €

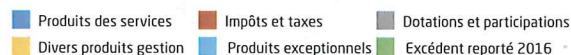
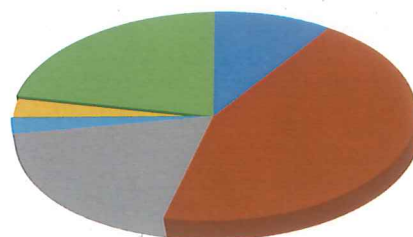
Dépenses	Montant €	%
Charges caractère général	456 877	19,03
Charges de personnel	810 050	33,72
Charges gestion et subventions	267 173	11,12
Charges financières	49 064	2,04
Charges exceptionnelles	76 600	3,19
Dépenses imprévues	42 339	1,76
Virement section investissement	700 000	29,14

Dépenses



Recettes	Montant €	%
Produits des services	232 300	9,67
Impôts et taxes	1 065 774	44,37
Dotations et participations	452 716	18,85
Divers produits gestion	59 855	2,49
Produits exceptionnels	77 745	3,24
Excédent reporté 2016	513 713	21,38

Recettes



L'équipe s'est donné comme objectif principal du mandat l'enfance et la jeunesse.

Depuis 2 ans l'ensemble des élus a travaillé dans ce sens et c'est ainsi que son action se concrétise dans ce budget 2017 :

- l'accueil de loisirs a intégré les services communaux.
- de nouvelles conventions signées avec le CPIE permettent d'avoir un animateur permanent sur la commune.
- Les travaux de rénovation de la salle de sport vont commencer.
- La nouvelle Barak'ados va voir le jour.

Se rajoutent à la mise en place de ces services :

- les frais de recensement de la population
- un doublon sur le poste DGS pendant 2 mois 1/2
- La location de modulaires pendant les travaux de la salle de sport

Certaines de ces dépenses sont compensées partiellement par des recettes, notamment sur l'accueil de loisirs, les TAP, la cantine scolaire et la subvention de la CAF.

La vente de la maison rue Charles De Gaulle (+75 000 €), le reversement du budget Assainissement au budget principal de la commune (+159 000 €) ainsi que la gestion rigoureuse de nos charges (-1,57 %) nous ont permis, malgré les incertitudes à ce jour sur l'attribution et le montant de certaines dotations en 2017, de prévoir un virement à la section d'investissement de 700 000 €.

Sur les contributions directes, l'Etat augmente les bases d'imposition de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti de 0,4%. Les taux d'imposition de la commune vont être majorés de 1,5% tandis que ceux de la Communauté de Communes de Grand Lieu restent inchangés.



Évelyne RAVAUD



BUDGET INVESTISSEMENT

TRAVAUX RUE CHARLES DE GAULLE



Estimatif Maitre d'œuvre :

309 747 € TTC

Coût appel d'offres :

295 755 € TTC

+ études 12 000 € TTC

FINANCEMENTS EXTERIEURS

Conseil Départemental : 50 000 €

DETR : 50 000 €

Convention Conseil Départemental
(remboursement enrobés) :

33 940 €

LOCAL DES JEUNES LA BARAK'ADOS



Estimatif Architecte :

276 000 € TTC

Coût appel d'offres :

250 000 € TTC

+ études 26 000 € TTC

FINANCEMENTS EXTERIEURS

CAF : 35 500 €

PTZéro : 15 213 €

En attente :

LEADER : 75 000 €

SALLE DES SPORTS



Estimatif Architecte :

1 825 000 € TTC

+ études et divers :

106 000 € TTC

FINANCEMENTS EXTERIEURS

Région : 100 000 €

Fonds concours CCGL : 150 000 €

Joël Guériaux : 10 000 €

Monique Rabin : 10 000 €

Fédération Française de Football :
6 000 €

En attente : DETR : 135 000 €

FSIL : 122 200 €

La commune récupère
la T.V.A.

Frédéric Launay